

d'Ontario est d'imposer dans les écoles d'Ontario, soit publiques, soit séparées, soit bilingues, l'enseignement de la langue française à l'exclusion ou au détriment de la langue anglaise;

Attendu que cette affirmation, due à l'ignorance ou à la mauvaise foi de ceux qui la répètent, est absolument fausse et qu'il est urgent de la contredire de nouveau formellement et catégoriquement;

Il est unanimement résolu que cette Association réitère et confirme les déclarations faites publiquement par le Président et autres, pour et au nom de cette Association, que "la connaissance parfaite de la langue anglaise est indispensable dans la province d'Ontario, et cela dans toutes les branches de l'activité humaine," et "que si nous insistons sur l'enseignement du français dans les écoles séparées et publiques, c'est en vue de mieux faire apprendre et plus facilement l'anglais aux élèves canadiens-français qui les fréquentent, tout en perfectionnant chez eux l'usage de la langue française qu'ils ont apprise au sein de la famille."

Cette Association n'a pas d'autre but que de suivre et de mettre en pratique le conseil de son Excellence le Gouverneur Général du Canada, Lord Grey, donné tout récemment: "Apprenez le français en même temps que l'anglais," et cet autre conseil du Rév. Père Murphy, recteur de l'Université d'Ottawa: "Je demande pour tout homme la connaissance courante des deux langues et la culture soignée de sa langue maternelle."

Cette Association a donné et renouvelle son adhésion nette et sans équivoque à la déclaration suivante faite par son président en présence des représentants du gouvernement fédéral et celui d'Ontario, au théâtre Russell, le 19 janvier dernier, lors de l'inauguration du Congrès Canadien-français d'Education d'Ontario.

"Je l'ai déjà dit et je le répète, nous n'entretiens aucun préjugé contre la langue de la grande majorité du peuple canadien; nous ne sommes pas assez aveugles pour ne pas voir toute l'importance, toute la nécessité pour nous et pour les nôtres, de bien connaître et de bien parler la langue anglaise, ni assez préjugés pour entretenir la moindre objection à son maintien et à sa propagation. Elle est et sera en toute probabilité toujours la langue de la grande majorité au Canada. Tous les Canadiens-Français d'Ontario l'ont apprise

et tous nos enfants l'apprendront. De l'aveu même de nos concitoyens anglais, nous la parlons quelquefois aussi bien sinon mieux qu'eux-mêmes. Nous lui accordons, dans toutes nos relations d'affaires, une place pour le moins égale à la langue française, et il n'entre nullement dans nos desseins d'essayer à lui substituer cette dernière."

REMERCIEMENTS.

Tessierville, 16 oct. — Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie.

PIERRE OUELLET.

Notre-Dame de la Salette, 1er nov. — Je vous fais mes plus sincères remerciements pour le montant de \$75.00 reçu pour bénéfices en maladie. Veuillez publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant".

JEAN-BAPTISTE LALONDE JR.

Eastview, 30 oct. — Permettez-moi de profiter de l'entremise de l'organe de l'Union St-Joseph du Canada, "Le Prévoyant", pour présenter mes plus sincères remerciements à cette Société pour la manière prompte et juste avec laquelle m'a été payé le montant de la police d'assurance détenue par mon époux, Hercule Proulx, décédé le 20 septembre 1910. Je ne saurais finir sans recommander à tous l'Union St-Joseph du Canada, qui permet à ceux que Dieu rappelle à lui la consolation de pourvoir au soutien de ceux qu'il laisse après lui, et à ces derniers de profiter des bienfaits d'une Société qui ne saurait être assez encouragée. Encore une fois, mes plus sincères remerciements.

VEUVE HERCULE PROULX.

Ottawa, 10 oct. — Qu'il me soit permis d'offrir à l'Union St-Joseph du Canada mes remerciements les plus sincères pour une somme de \$1,000 qu'elle vient de me payer par suite du décès de mon mari. La Société a fait face à ses obligations, en cette occurrence, avec une ponctualité digne d'éloges. Je désire lui en exprimer ma sincère reconnaissance. Et je recommande fortement aux mères de famille d'engager leur mari à entrer dans l'Union St-Joseph du Canada.

DELPHINE GAREAU.

Hull, 13 oct. — Je vous prie d'accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation au montant de \$1,000, pour le décès de mon fils, J. Arthur Bergeron. Je vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant" et vous autorise à vous en servir en toute occasion pour le plus grand bien de votre Société.

WM BERGERON.

St-Eugène, 18 oct. — J'accuse réception de vos trois chèques au nom de Mme Art. Caron, formant la somme de \$500 dus à cette dame pour la mort de son fils. Au sujet de ce paiement, je reçois et vous transmet mille remerciements de la part de la famille Normand, avec prière d'insérer dans le "Prévoyant".

ALBERT DESCHÊNES,
Lamartine.

St-Raphaël, 16 oct. — Je remercie bien cordialement la Société pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie.

JOSEPH CADRIN.

Montréal, 21 oct. — J'ai reçu votre chèque daté du 13 octobre, au montant de \$77.65, balance du dixième de ma police. Mes sincères remerciements.

J.-B. CHAMPOUX.

Cache Bay, 15 oct. — Acceptez mes sincères remerciements pour la somme de \$75.00, reçue avec promptitude par l'entremise du conseil de Pembroke n° 21, pour le décès de mon épouse. Je vous prie de publier ceci comme preuve de ma reconnaissance.

URGÈLE PIGEAU.

St-Gabriel, 25 oct. — Je répond à votre lettre, que je viens de recevoir, ainsi que votre chèque au montant de \$1.00, pour lequel je vous fais mes plus vifs remerciements.

PACIFIQUE CLERMONT.

CONDOLEANCES.

Rigaud, 1er nov. — C'est avec peine que les membres du conseil de Rigaud n° 26 ont appris la mort de M. le Dr Henri Lafleur, médecin examinateur du dit conseil. Ils prient la famille du regretté défunt d'accepter leurs plus sincères sympathies en cette douloureuse circonstance.

F. UBALDE SÉGUIN, sec.

Shawinigan Falls, 26 oct. — A une assemblée des membres du conseil de Shawinigan Falls n° 23 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 23 courant à la salle Tremblay, il a été résolu et adopté à l'unanimité, sur proposition de M. Jules Dumaine, secondé par M. le Dr J. A. Dufresne: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Dame Louis Boulay, mère bien-aimée de leur bon pasteur, le Rév. M. F. X. Boulay; qu'ils offrent à ce dernier leurs plus sincères sympathies dans la perte douloureuse qu'il vient de subir; et que copie de la présente résolution lui soit transmise, ainsi qu'à "L'Industriel" et au "Prévoyant" pour publication.

Jos. Guay, secrétaire.

Keewatin, Ont., 27 sept. — A une assemblée régulière du conseil de Keewatin n° 96, tenue le 25 de ce mois, la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par M. Ch. Degagné, secondé par M. S. Lacasse et adopté à l'unanimité: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de M. Omer Rochon, fils de M. Baromée Rochon, officier du dit conseil; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leurs profondes sympathies dans le malheur qui la frappe; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille éprouvée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

D. DUPUIS, secrétaire.

Valleyfield, 4 oct. — A une assemblée régulière et mensuelle des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil local n° 38, tenu au lieu ordinaire de ses réunions, le 24 septembre, il a été proposé par M. Alphonse Dandurand, et adopté à l'unanimité des membres présents: Que ce conseil a appris avec peine la mort de son digne et dévoué 2me vice-président, M. Ernest Beauchamps; qu'il offre ses plus sincères condoléances à Madame Beauchamps et à la famille du regretté défunt; et que copie de cette résolution soit transmise à la famille Beauchamps, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

N. WALLOT, secrétaire.

Ste-Anne de la Pocatière, 10 oct. — A sa séance du dimanche 9 octobre, le conseil n° 117 a adopté la résolution suivante: Proposé par MM. C. F. Dionne et J. C. Morin, secondé par MM. W. Lebel et Jos. Raymond: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de Mme Vve Joseph Sirois, mère de M. Jos Sirois, censeur de ce conseil, et qu'ils sympathisent de tout cœur avec la famille dans le deuil qui vient de la frapper;

Sur proposition de MM. Charles Boucher et Eugène Cazes, appuyée par MM. Ch. Beaulieu et Joseph Dubé: Que copie de cette résolution soit transmise à la famille de M. Joseph Sirois, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

JOS. E. LÉVESQUE, sec.

Sturgeon Falls, 22 oct. — A l'assemblée spéciale du conseil de Sturgeon Falls n° 12 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 14 octobre, il a été proposé par M. Th. Miville, secondé par M. Tancrede Dumouchelle: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort soudaine de Mme Saladine Serré, épouse dévouée de M. Zotique Mageau, premier président de ce conseil; qu'ils désirent exprimer à leur zélé confrère si cruellement éprouvé, ainsi qu'à sa famille, leur plus profonde sympathie pour la perte qu'ils viennent de subir; et que copie de la présente résolution leur soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Adopté à l'unanimité.

A. TRUDEL, secrétaire.

AVIS

Ottawa, 15 novembre 1910.

Aux membres de l'Union

St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de décembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.